



Communiqué pour les médias

Double homicide à Sion du 11 décembre 2023 : le point sur les investigations

Le lundi 11 décembre 2023, un homme a tiré plusieurs coups de feu contre des personnes à deux endroits de Sion, tuant deux individus et blessant gravement un troisième. De nombreuses investigations ont été menées et se poursuivent.

A la suite du quadrillage du territoire cantonal, le lundi 11 décembre 2023 à 15h43, une patrouille de la police intercommunale de Crans-Montana s'est trouvée en présence du véhicule de l'auteur présumé au-dessus de St-Léonard. Celui-ci est sorti de sa voiture et s'est rendu.

Dans le véhicule se trouvaient l'arme présumée des crimes, à savoir un fusil semi-automatique de marque Browning calibre 12/70, et de la munition.

Le prévenu a été soumis à différents examens avant d'être auditionné le soir même par la police cantonale et incarcéré. Il a été auditionné le lendemain par le ministère public qui a requis son placement en détention provisoire au Tribunal des mesures de contrainte.

Il a reconnu les faits et donné ses explications sur son action et ses motivations, qui font et feront l'objet d'investigations détaillées.

Deux carabines, un téléphone portable, du matériel informatique, des objets et des documents ont été séquestrés en différents endroits pour être analysés.

Une autopsie sur les deux victimes décédées et un examen clinique sur celle blessée ont été pratiqués. Les victimes ont été atteintes par des projectiles d'arme à feu. Les deux victimes mortellement touchées sont vraisemblablement décédées sur le coup.

De nombreuses auditions ont déjà été effectuées et vont se poursuivre ces prochains jours.

Des analyses scientifiques sont en cours (analyses de traces et prélèvements, balistique, etc.).

Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement en fonction de l'avancée de l'instruction.

Le prévenu bénéficie de la présomption d'innocence.

Le ministère public ne fera pas d'autre commentaire à ce stade.

Sion, le 14 décembre 2023